

Désignation de l'entreprise 8MM PRODUCTION										Néant ☐ *																			
Adresse de l'entreprise 1 BOULEVARD LEGITIMUS CENTRE D'ECHANGE RUDDY NITHILA APPT C36 97110 POINTE-A-PITRE																													
SIRET		9	1	4	8	2	5	0	1	3	0	0	0	1	6														
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		2		Durée de l'exercice précédent *		0		7																			
												Exercice N clos le		3		1		1		2		2		0		2		3	
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012																							
			Autres *	014		016																							
	Immobilisations corporelles *			028	52 195	030	1 664	50 531																					
	Immobilisations financières * (1)			040		042																							
	Total I (5)			044	52 195	048	1 664	50 531																					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052																						
		Marchandises *			060		062																						
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066																							
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	107 989	070		107 989																					
			Autres * (3)	072	6 707	074		6 707																					
	Valeurs mobilières de placement			080		082																							
	Disponibilités			084	23 876	086		23 876																					
	Charges constatées d'avance *			092		094																							
	Total II			096	138 572	098		138 572																					
	Total général (I + II)			110	190 767	112	1 664	189 104																					
PASSIF														Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120		1 000																					
	Écarts de réévaluation					124																							
	Réserve légale					126																							
	Réserves réglementées *					130																							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			131		)	132																						
	Report à nouveau					134		69 351																					
	Résultat de l'exercice					136		86 127																					
	Subventions d'investissement					137																							
	Provisions réglementées					140																							
	Total I					142		156 478																					
Provisions pour risques et charges					Total II	154																							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156																							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164																							
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166		4 304																					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)			169	27 909	)	172	27 909																					
	Comptes courants d'associés					173		412																					
	Autres dettes					175																							
	Produits constatés d'avance					174																							
	Total III					176		32 626																					
Total général (I + II + III)					180		189 104																						
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	44 585																					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																						
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																													

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 8MM PRODUCTION

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210		
	Production vendue						215		214		
							217		218	270 270	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *									224	
	Subventions d'exploitations reçues									226	
	Autres produits									230	7
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	270 277
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234	
	Variation de stocks (marchandises) *									236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238	927
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *									240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242	127 855		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244				
	Rémunérations du personnel *									250	53 550
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	153
	Dotations aux amortissements *									254	1 664
			dont amortissement du fonds de commerces							255	
	Dotations aux provisions									256	
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	1		
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
		Total des charges d'exploitation (II)							264	184 149	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	86 127
Produits financiers	(III)	280			Charges financières	(V)	294	
Produits exceptionnels	(IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))				347 348		300	
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	86 127

B – RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	86 127	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles							318			
	Provisions non déductibles *							322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)							324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997	
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986	86 127	ZFU-TE (44. <i>octies</i> A)	987				342	86 127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981		JEI (44. <i>sexies</i> A)	989						
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127		ZRR (44. <i>quindecies</i>)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	991									
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>	345		Investissements et souscriptions outre mer	344						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)	992		Zone de développement prioritaire (44 <i>septidécies</i>)	993						
	Créance due au report en arrière du déficit				346				350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	643						
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> C)	647						
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	641						
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> G)	649						
Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356			
	Déficits antérieurs reportables *										360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370		372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise 8MM PRODUCTION										Néant ☐ *																			
Adresse de l'entreprise 1 BOULEVARD LEGITIMUS CENTRE D'ECHANGE RUDDY NITHILA APPT C36 97110 POINTE-A-PITRE																													
SIRET		9	1	4	8	2	5	0	1	3	0	0	0	1	6														
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		2		Durée de l'exercice précédent *		0		7																			
												Exercice N clos le		3		1		1		2		2		0		2		3	
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012																							
			Autres *	014		016																							
	Immobilisations corporelles *			028	52 195	030	1 664	50 531																					
	Immobilisations financières * (1)			040		042																							
	Total I (5)			044	52 195	048	1 664	50 531																					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052																						
		Marchandises *			060		062																						
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066																							
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	107 989	070		107 989																					
			Autres * (3)	072	6 707	074		6 707																					
	Valeurs mobilières de placement			080		082																							
	Disponibilités			084	23 876	086		23 876																					
	Charges constatées d'avance *			092		094																							
	Total II			096	138 572	098		138 572																					
	Total général (I + II)			110	190 767	112	1 664	189 104																					
PASSIF														Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120		1 000																					
	Écarts de réévaluation					124																							
	Réserve légale					126																							
	Réserves réglementées *					130																							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131		)	132																					
	Report à nouveau					134		69 351																					
	Résultat de l'exercice					136		86 127																					
	Subventions d'investissement					137																							
	Provisions réglementées					140																							
	Total I					142		156 478																					
Provisions pour risques et charges					Total II	154																							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156																							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164																							
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166		4 304																					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	27 909	)	172	27 909																				
	Comptes courants d'associés					173		412																					
	Autres dettes					175																							
	Produits constatés d'avance					174																							
	Total III					176		32 626																					
Total général (I + II + III)					180		189 104																						
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	44 585																					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																						
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																													

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 8MM PRODUCTION

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210	
	Production vendue	{				215		214	
						217		218	270 270
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitations reçues					226			
	Autres produits					230	7		
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	270 277	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	927		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	127 855		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel *					250	53 550		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	153		
	Dotations aux amortissements *					254	1 664		
			dont amortissement du fonds de commerces			255			
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	1
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
		Total des charges d'exploitation (II)				264	184 149		

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	86 127
Produits financiers	(III)	280			Charges financières	(V)	294	
Produits exceptionnels	(IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))				347 348		300	
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	86 127

B – RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	86 127	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles							318				
	Provisions non déductibles *							322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)							324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D)		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997		
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986	86 127	ZFU-TE (44. <i>octies</i> A)	987				342	86 127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981		JEI (44. <i>sexies</i> A)	989							
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127		ZRR (44. <i>quindecies</i>)	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	991										
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>	345		Investissements et souscriptions outre mer	344							
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)	992		Zone de développement prioritaire (44 <i>septidécies</i>)	993							
	Créance due au report en arrière du déficit				346				350			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	643							
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> C)	647							
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	641							
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> G)	649							
Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356				
	Déficits antérieurs reportables *							dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

8MM PRODUCTION
E.U.R.L. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 1 BOULEVARD LEGITIMUS
CENTRE D'ECHANGE RUDDY NITHILA APPT C36
97110 POINTE-A-PITRE
R.C.S : 914825013

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17/06/2024

au siège social,
Le 17/06/2024,
à 17h

Monsieur WILLY GAUTHIEROT, détenant 1000 parts sociales,

Associé unique de la société 8MM PRODUCTION, société à responsabilité limitée au capital de 1 000,00 Euros.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Renouvellement du mandat du gérant,
- Questions diverses.

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice de 86 127,31** Euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 86 127,31** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **69 350,54** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **155 477,85** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **155 477,85** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 155 477,85 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Décision n° 5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

La gérance



C36, Centre d'échange
Ruddy Nithila
97110 Pointe-à-Pitre
8mmproduction.net
Siret : 91482501300016 | Activité : 5911B